



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional spécial :

N° NV196 - 08 SEPTEMBRE 2015

SOMMAIRE

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA)

2015250-0008 - décision n°2015-1-961 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique

2015250-0009 - décision n°2015-1-960 portant subdélégation de signature en matière administrative



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015250-0008

Signé le lundi 07 septembre 2015

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA)

décision n°2015-1-961 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la
compétence d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique



**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT D'ILE DE FRANCE**

**Décision DRIEA Île-de-France n° 2015-1-961
portant subdélégation de signature
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire
et en matière de commande publique**

**Le directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'équipement
et de l'aménagement d'Île-de-France**

Vu le code des marchés publics,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île de France,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué,

Vu l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination de M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015097-005 du 7 avril 2015 de Monsieur le préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France en matière administrative, notamment son article 3,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015097-0009 du 7 avril 2015 de Monsieur le préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire, notamment son article 6,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015099-0007 du 9 avril 2015 du préfet de Paris portant délégation à M. Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine MCI n° 2015-14 du 31 mars 2015 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet de la Seine-Saint-Denis n°2014-0882 du 18 avril 2014 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet du Val-de-Marne n°014/4917 du 8 avril 2014 modifié portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement,

Vu l'arrêté du préfet de Seine-et-Marne n°14/PCAD/35 en date du 25 mars 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'Etat pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,

Vu l'arrêté du préfet des Yvelines n° 2015237-0015 du 25 août 2015 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet du Val d'Oise n°2015047-0052 du 16 février 2015 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'Etat pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,

Vu l'arrêté du préfet de l'Oise du 2 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public à l'exploitation de la route et aux opérations domaniales sur le réseau structurant,

Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 2010-635 du 30 juin 2010 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu la décision DRIEA IF n° 2015-1-1070 du 27 août 2015 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

Sur proposition de la secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France :

DECIDE

ARTICLE 1

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles LEBLANC, subdélégation de signature est donnée à Monsieur Igor KISSELEFF, à M. Éric TANAYS, à M. Sylvain LEFOYER et à Mme Véronique LEHIDEUX, directeurs adjoints, en qualité de responsable de Budget Opérationnel de Programme pour :

a - Recevoir les crédits des programmes suivants :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113) ;
- « urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n°135) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n°203) ;
- « Sécurité et circulation routière » (n°207) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).

b - Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution.

c - Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles.

Les ré-allocations d'un montant supérieur à 20% de leur budget seront soumises au visa préalable du préfet de région d'Île-de-France.

2. La subdélégation de signature visée au point 1 du présent article est attribuée, dans le cadre de ses attributions et compétences, à Mme Florence CLASSEN, directrice de la stratégie, du pilotage et de l'animation.

ARTICLE 2 – DIRECTION, CABINET

SOUS-ARTICLE 1 - DIRECTION

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Fonction publique » (n° 148)
- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723) :

pour ces trois derniers programmes, toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles LEBLANC :

1. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes :

- M. Igor KISSELEFF et M. Éric TANAYS, directeurs adjoints ;
- M. Sylvain LEFOYER, directeur adjoint, chef du service sécurité des transports ;
- Mme Véronique LEHIDEUX, directrice adjointe en charge du développement et de l'aménagement durable.

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme BAUD Marion, directrice de projets, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans le cadre de ses attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles LEBLANC :

Subdélégation est consentie à M. Igor KISSELEFF, à M. Éric TANAYS, à M. Sylvain LEFOYER et à Mme Véronique LEHIDEUX pour signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords cadres en matière de travaux, fournitures, études et services.

SOUS-ARTICLE 2 - CABINET

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes :

- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203) (crédits communication)

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses à :

- Mme Nadia BELLIL, directrice du Cabinet ;
- Mme Stéphanie CARVALHEIRO, cheffe du service communication ;
- M. Robin LEROY, responsable de la mission communication de la DiRIF (antenne DiRIF).

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes, pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Nadia BELLIL, directrice du Cabinet		Fournitures , études et services	90.000€
Mme Stéphanie CARVALHEIRO, cheffe du service communication		Fournitures, études et services	50 000€
Robin LEROY, Responsable de la mission communication de la DiRIF (antenne DiRIF)		Fournitures, études et services	50 000€

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Nadia BELLIL et à Mme Stéphanie CARVALHEIRO et M. Robin LEROY, à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions.

ARTICLE 3 – DIRECTION DES ROUTES ÎLE-DE-FRANCE

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et circulation routière » (n°207),

en cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric TANAYS, directeur adjoint, directeur des routes Île-de-France, subdélégation de signature est donnée à Mme Marie-Christine PERRAIS, directrice adjointe des routes Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.

De plus, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric TANAYS, directeur adjoint, directeur des routes Île-de-France, subdélégation de signature est donnée à Mme Marie-Christine PERRAIS, directrice adjointe des routes Île-de-France, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres.

SOUS-ARTICLE 1 – LE SERVICE DE L'EXPLOITATION ET DE L'ENTRETIEN DU RESEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric TANAYS, directeur adjoint, directeur des routes Île-de-France et de Mme Marie-Christine PERRAIS, directrice adjointe des routes Île-de-France, subdélégation de signature est donnée à M. Gérard CANON, chef du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Nathalie DEGRYSE, cheffe-adjointe du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau de la direction des routes Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions

fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Claude STREITH, chef du département des politiques routières (DPR), et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Stéphane GOUDEAU, adjoint au chef du DPR,
- M. Florian THOMINES, chef du département exploitation et technologies (DET), et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Pauline METIVIER, adjointe au chef du DET,
- M. Cyril GIROT, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Est, et, en cas d'absence et d'empêchement, M. Romary BOUTOT, adjoint au chef de l'AGER Est,
- Mme Estelle DESARNAUD, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Sud,
- M. Julien THOMAS, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Ouest, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Vivien ISOARD, adjoint au chef de l'AGER Ouest,
- M. Frédéric MOULIN, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Nord, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Thibaud DELVINCOURT, adjoint au chef de l'AGER Nord.

3. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- **pour le département des systèmes d'information routiers (DSIR) :**
 - M. Alain BOUVIER, chef du DSIR, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Stéphane RIGOBERT, adjoint au chef du DSIR ;
- **pour le département des politiques routières (DPR) :**
 - M. Marc IDALGO, chef du bureau de gestion ;
- **pour le département exploitation et technologies (DET) :**
 - M. Frédéric GRENOT, chef de l'unité coordination du trafic et information routière, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc KOENIG, adjoint au chef de l'unité coordination du trafic et information routière,
 - M. Romain REMESY, chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc RIVIERE, adjoint au chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic,
 - M. Olivier GUFFLET, chef de l'unité informatique et réseaux centraux, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. David QUINTANS, adjoint au chef de l'unité informatique et réseaux centraux,
 - M. Grégory MARTIN, chef de l'unité politique de maintenance et de modernisation, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Emmanuel MINGOT, adjoint au chef de l'unité politique de maintenance et modernisation ;

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est :**
 - M. Fabrice POILVERT, chef du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR), et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Claudine GALLACCIO, adjointe au chef du BGAR,
 - M. Pierre FONTANIER, chef de l'unité exploitation de la route (UER) de Champigny-sur-Marne et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Doriane THOREAU, adjointe au chef de l'UER de Champigny-sur-Marne ;
 - M. Christophe MALLET, chef de l'UER de Brie-Comte-Robert, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-Pierre BONDUEUX, adjoint au chef de l'UER de Brie-Comte-Robert,
 - M. Laurent ROBERT, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Laurent MOUSSEUX, adjoint au chef du PCTT Est chargé de l'exploitation, et M. Jean CALIXTE, adjoint au chef du PCTT Est chargé de la maintenance ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud :**
 - M. Christian LABILLE, chef du BGAR,
 - M. Nicolas LE BAIL, chef de l'UER de Villabé par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel GILLET, adjoint au chef de l'UER de Villabé, et M. Benjamin GRANGER, chef du centre d'exploitation et d'intervention de Villabé,
 - M. Nicolas LE BAIL, chef de l'UER d'Orsay, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel THIAUDIERE, chef du centre d'exploitation et d'intervention d'Orsay,
 - M. Martial DUMONT, chef de l'UER de Chevilly-Larue, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Fernando CASTRO, adjoint au chef de l'UER de Chevilly-Larue, et M. Cristovao SANTOS, chef du centre d'exploitation et d'intervention de Chevilly-Larue,
 - M. Boris PLOIX, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Sud, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Robert TOUATI, adjoint au chef du PCTT Sud chargé de l'exploitation, et M. Julien PROUST, adjoint au chef du PCTT Sud chargé de la maintenance,
 - M. Sylvain MAGRI, chef du bureau de gestion de la flotte Sud ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest :**
 - M. Jean-Claude NAUDE, chef du bureau de gestion administrative (BGA) par intérim,
 - M. Jean-Marc NAUDE, responsable du bureau de gestion de la route, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Dominique LE DUFF, adjoint au chef du bureau de gestion de la route,
 - M. Julien MENOTTI, chef de l'UER de Boulogne-Billancourt, et, en cas d'absence ou d'empêchement,
 - M. Frédéric CARLIER, chef de l'UER de Nanterre, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Catherine CHAUVET, adjointe au chef de l'UER de Nanterre,
 - M. Nicolas DAVID, chef de l'UER de Jouy-en-Josas, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Alexandre BONNEAU, adjoint au chef de l'UER de Jouy-en-Josas,
 - M. Jean-Christophe SCHLEGEL, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Florent DALLO, adjoint au chef du PCTT Ouest chargé de l'exploitation, et M. Thierry VINDREAU, adjoint au chef du PCTT Ouest chargé de la maintenance,

- M. Patrick DEBAILLEUX, chef du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord :**
 - Mme Diane DEHBI, cheffe du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) Nord, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Marie-Georges CLAIRY, adjointe au chef du BGAR, et Mme Linda HIFI, responsable de la programmation budgétaire au BGAR Nord.
 - M. Marc-Antoine BARTHE, chef de l'UER d'Eragny,
 - M. Jean-François TARISTAS, chef de l'UER de Saint-Denis et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-Willem LALLEMAND, adjoint au chef de l'UER de Saint-Denis
 - M. Guillaume BENNET, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe THULLIER, adjoint au chef du PCTT Nord chargé de l'exploitation, et M. Michaël LEGAIT, adjoint au chef du PCTT Nord chargé de la maintenance,
 - M. Jean-Luc DUBUIS, responsable de la cellule gestion de la flotte Nord par intérim.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres HT	
Gérald CANON, chef du SEER, adjoint au directeur des routes	Nathalie DEGRYSE, cheffe-adjointe du SEER	Travaux	1.000.000€
		Fournitures, études et services	250.000€
Claude STREITH, chef du DPR	M. Stéphane GOUDEAU, adjoint au chef du DPR;	Travaux	1.000.000€
		Fournitures, études et services	250.000€
Florian THOMINES, chef du DET	Pauline METIVIER, adjointe au chef du DET	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Alain BOUVIER, chef du DSIR	Stéphane RIGOBERT, adjoint au chef du DSIR	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Cyril GIROT, chef de l'AGER Est	Romary BOUTOT, adjoint au chef de l'AGER Est.	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Estelle DESARNAUD, chef de l'AGER Sud		Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Julien THOMAS, chef de l'AGER Ouest	M. Vivien ISOARD, adjoint au chef de l'AGER Ouest	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Frédéric MOULIN, chef de l'AGER Nord	M. Thibaud DELVIN COURT, adjoint au chef de l'AGER Nord	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Gérald CANON à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes, dans la limite d'un montant pour chaque commande de :

- 1 000 000 € HT pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des travaux,
- 250 000 € HT, pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des fournitures, des études ou des services.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur ou égal à 20 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent), les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de fournitures, d'études ou de services à bons de commandes, et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de travaux à bons de commandes :

- **pour le département des politiques routières (DPR)**
 - M. Marc IDALGO, chef du bureau de gestion ;
- **pour le département exploitation et technologies (DET)**
 - M. Frédéric GRENOT, chef de l'unité coordination du trafic et information routière, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc KOENIG, adjoint au chef de l'unité coordination du trafic et information routière,
 - M. Romain REMESY, chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic par intérim, et, cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc RIVIERE, adjoint au chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic,
 - M. Olivier GUFFLET, chef de l'unité informatique et réseaux centraux, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. David QUINTANS, adjoint au chef de l'unité informatique et réseaux centraux,
 - M. Grégory MARTIN, chef de l'unité politique de maintenance et de modernisation, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Emmanuel MINGOT, adjoint au chef de l'unité politique de maintenance et modernisation ;

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est**
 - M. Fabrice POILVERT, chef du BGAR Est, et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Claudine GALLACCIO, adjointe au chef du BGAR,
 - M. Pierre FONTANIER, chef de l'UER de Champigny-sur-Marne, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Doriane THOREAU, adjointe au chef de l'UER de Champigny-sur-Marne ;
 - M. Christophe MALLET, chef de l'UER de Brie-Comte-Robert, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-Pierre BONDUAEUX, adjoint au chef de l'UER de Brie-Comte-Robert,
 - M. Laurent ROBERT, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Laurent MOUSSEUX, adjoint au chef du PCTT Est chargé de l'exploitation, et M. Jean CALIXTE, adjoint au chef de PCTT Est chargé de la maintenance ;

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud**
 - M. Christian LABILLE, chef du BGAR Sud,
 - M. Nicolas LE BAIL, chef de l'UER de Villabé par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel GILLET, adjoint au chef de l'UER de Villabé, et M. Benjamin GRANGER, chef du centre d'exploitation et d'intervention de Villabé,
 - M. Nicolas LE BAIL, chef de l'UER d'Orsay, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel THIAUDIERE, chef du centre d'exploitation et d'intervention d'Orsay,
 - M. Martial DUMONT, chef de l'UER de Chevilly-Larue, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Fernando CASTRO, adjoint au chef de l'UER de Chevilly-Larue, et M. Cristovao SANTOS, chef du centre d'exploitation et d'intervention de Chevilly-Larue,
 - M. Boris PLOIX, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Sud, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Robert TOUATI, adjoint au chef du PCTT Sud chargé de l'exploitation, et M. Julien PROUST, adjoint au chef du PCTT Sud chargé de la maintenance,
 - M. Sylvain MAGRI, chef du bureau de gestion de la flotte Sud ;

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest**
 - M. Jean-Marc NAUDE, chef du bureau de gestion administrative (BGA) Ouest par intérim,
 - M. Jean-Marc NAUDE, responsable du bureau de gestion de la route (BGR) Ouest, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Dominique LE DUFF, adjoint au chef du BGR Ouest,
 - M. Julien MENOTTI, chef de l'UER de Boulogne-Billancourt,
 - M. Frédéric CARLIER, chef de l'UER de Nanterre et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Catherine CHAUVET, adjointe au chef de l'UER de Nanterre,
 - M. Nicolas DAVID, chef de l'UER de Jouy-en-Josas, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Alexandre BONNEAU, adjoint au chef de l'UER de Jouy-en-Josas,
 - M. Jean-Christophe SCHLEGEL, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Florent DALLO, adjoint au chef du PCTT Ouest chargé de l'exploitation, et M. Thierry VINDREAU, adjoint au chef du PCTT Ouest chargé de la maintenance,
 - M. Patrick DEBAILLEUX, chef du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest ;

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord**

- Mme Diane DEHBI, cheffe du bureau de la gestion administrative et de la route (BGAR) Nord, Mme Marie-Georges CLAIRY, adjointe au chef du BGAR, et Mme Linda HIFI, responsable de la programmation budgétaire au BGAR Nord.
- M. Marc-Antoine BARTHE, chef de l'UER d'Eragny, M. Jean-François TARISTAS, chef de l'UER de Saint-Denis, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-Willem LALLEMAND, adjoint au chef de l'UER de Saint-Denis
- M. Guillaume BENNET, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe THULLIER, adjoint au chef du PCTT Nord chargé de l'exploitation, et, M. Michaël LEGAIT, adjoint au chef du PCTT Nord chargé de la maintenance,
- M. Jean-Luc DUBUIS, responsable de la cellule gestion de flotte Nord par intérim.

SOUS-ARTICLE 2 – LE SERVICE DE MODERNISATION DU RESEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

– « Infrastructures et services de transport » (n°203)

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric TANAYS, directeur adjoint, directeur des routes Île-de-France, et de Mme Marie-Christine PERRAIS, directrice adjointe des routes Île-de-France, subdélégation de signature est donnée à M. Eric DEBARLE, chef du service de modernisation du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Laurent BAUDET, chef du département de modernisation des équipements et tunnels (DMET),
- M. Laurent ROBERT, chef du département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest,
- Mme Dominique BERTHON, cheffe du département de modernisation du réseau (DMR) Est, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Daniel de MATTEIS, adjoint au chef du département de modernisation du réseau Est ;
- Mme Sylvie BLANC, cheffe du département de modernisation du réseau Nord-Ouest, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-Baptiste MOTTE, adjoint au chef du département de modernisation du réseau Nord-Ouest.

3. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- Mme Frédérique PONS, cheffe du bureau programmation, gestion et ordonnancement (BPGO),
- M. Stéphane LE PRIOL, responsable de l'antenne de gestion de Paris du BPGO,

- Mme Sandra REINETTE, assistante de programmation au BPGO, antenne de Paris,
- Mme Carine LEBLANC, assistante de programmation au DMET.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents dénommés au 2 du paragraphe 1.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres HT	
Eric DEBARLE, chef du SMR, adjoint au directeur des routes		Travaux	3.000.000€
		Fournitures, études et services	750.000€
Laurent BAUDET, chef du DMET		Travaux	206.000 €
		Fournitures, études et services	130.000€
Laurent ROBERT, chef du DMR Sud-Ouest		Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Dominique BERTHON , cheffe du DMR Est	Daniel DE MATTEIS, adjoint au chef du DMR Est	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Sylvie BLANC, cheffe du DMR Nord-Ouest	Jean-Baptiste MOTTE, adjoint au chef du DMR Nord-Ouest	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Éric DEBARLE à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi

que les pièces liées, des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 500 000 € HT pour chaque commande prise pour une opération d'investissement routier dans le cadre de marchés à bons de commandes. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 4.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, pour les opérations routières, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés de montant inférieur ou égal à 20 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 20 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande :

- **pour le département de modernisation des équipements et tunnels (DMET)**
 - M. Nicolas PITOUT, responsable d'opérations,
 - M. Vincent FARDEAU, responsable d'opérations,
 - M. Florian CHASSAGNE, responsable d'opérations ;
 - M. Frédéric BALAZARD, responsable d'opérations,
 - M. Thomas LESURQUE, responsable d'opérations,
 - Mme Camille REMY, responsable d'opérations ;
- **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest**
 - M. Raphaël PASCO, responsable d'opérations,
 - M. Roger BLAIZE, responsable d'opérations,
 - Mme Pauline SALVARY, responsable d'opérations,
 - Mme Sadia KHELIFI, responsable d'opérations,
 - M. Jérôme MINVIELLE, responsable d'opérations,
 - M. Mathias HENNEBOIS, responsable d'opérations ;
- **pour le Département de modernisation du réseau (DMR) Est**
 - M. Laurent NICOLE, responsable d'opérations,
 - Mme Solène LE QUELLEC, responsable d'opérations,
 - M. Stéphane CHEVROT, responsable d'opérations,
 - Mme Anne-Laure DUSART, responsable d'opérations,
 - Mme Céline BODENES, responsable d'opérations,
 - M. Mathieu DURAND, responsable d'opérations ;
- **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Nord-Ouest**
 - M. Ludovic MARECHAL, responsable d'opérations,
 - M. Rolin MARQUES, responsable d'opérations,
 - M. Pierre GAUTHIER, responsable d'opérations,
 - M. Claude DRONNIER, responsable d'opérations,
 - M. Thierry JAMET, responsable d'opérations,
 - Mme Béatrice TRINQUIER, responsable d'opérations ;
- **pour le bureau des affaires foncières :**
 - Mme Patricia RADJOU, chef du bureau des affaires foncières.

SOUS-ARTICLE 3 – LE SERVICE D'INGENIERIES POUR LA MODERNISATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DU RESEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

– « Infrastructures et services de transport » (n°203)

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric TANAYS, directeur adjoint, directeur des routes Île-de-France, et de Mme Marie-Christine PERRAIS, directrice adjointe des routes Île-de-France, subdélégation de signature est donnée à M. Christophe GAMET, chef du service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Laurent ARTH, chef du département d'ingénierie Sud-Est (DISE), et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Serge CRISCIONE, adjoint au chef du DISE ;
- M. Olivier BARTOLI chef du département d'ingénierie Est (DIE) ;
- M. Romain ALLAIN, chef du département ingénierie Ouest (DIO), et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Frédéric ROCHER-LACOSTE, adjoint au chef du DIO ;
- M. Pierre PEYRAC, chef du département ingénierie et ouvrage d'art (DIOA), et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Guillaume DAMIEN, adjoint au chef du DIOA.

3. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions pour le budget de fonctionnement courant, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense dans la limite de 4 000 € HT pour chaque pièce :

- Mme Gwenaëlle COSMAO, chef du bureau administratif du DIO,
- Mme Brigitte DEPOORTER, chef du bureau administratif du DISE,
- Mme Nathalie MEIMOUN, chef du bureau administratif du DIE.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents dénommés au 2 du paragraphe 1.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci- dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres HT	
Christophe GAMET, chef du SIMEER, adjoint au		Travaux	3.000.000 €
		Fournitures, études et services	750.000 €

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres HT	
Laurent ARTH, chef du DISE	Serge CRISCIONE, adjoint au chef du DISE	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Olivier BARTOLI, chef du DIE		Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Romain ALLAIN , chef du DIO	Frédéric ROCHER-LACOSTE, adjoint au chef du DIO	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Pierre PEYRAC, chef du DIOA	Guillaume DAMIEN, adjoint au chef du DIOA	Travaux	206 000€
		Fournitures, études et services	130 000€

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe GAMET, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics et accords cadres de montants supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 500 000 € HT pour chaque commande prise pour une opération d'investissement routier dans le cadre de marchés à bons de commandes. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 4.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions pour le budget de fonctionnement, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés inférieurs à 4 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons

de commande d'un montant inférieur ou égal à 4 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande :

- Mme Brigitte DEPOORTER, chef du bureau administratif du département d'ingénierie Sud-Est (DISE),
- Mme Gwénaëlle COSMAO, chef du bureau administratif du département d'ingénierie Ouest (DIO),
- Mme Nathalie MEIMOUN, chef du bureau administratif du département d'ingénierie Est (DIE).

ARTICLE 4 – SERVICE DE LA CONNAISSANCE DES ETUDES ET DE LA PROSPECTIVE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysage, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217), au titre des crédits du guichet unique des études transport et ORT,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M.Nicolas OSOUF, chef du SCEP
- M. Mamdouh ABBARA, adjoint au chef du SCEP

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
M. Nicolas OSOUF, chef du SCEP	M. Mamdouh ABBARA, adjoint au chef du SCEP	Études et services	125.000€

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Nicolas OSOUF, chef du SCEP, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 5 – SERVICE DE L'AMENAGEMENT

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- " Contribution aux dépenses immobilières" (n°723) :

toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015.

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes aux agents ci-après désignés :

- M. Pierre-Yves APPERT, chef du service aménagement ;
- M. Florent HEBERT, adjoint au chef du service aménagement,
- M. Eric GALMOT, adjoint au chef du service aménagement ,

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci- dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement du responsable du service	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Pierre-Yves APPERT	Florent HEBERT, Eric GALMOT, adjoints au chef du service aménagement	Études et services	125.000€

ARTICLE 6 – SERVICE DE LA POLITIQUE DES TRANSPORTS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217), au titre des crédits du guichet unique des études transports,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses aux agents ci-après désignés :

- M. Pierre-Julien EYMARD, chef du service "politique des transports", et en cas d'absence ou d'empêchement du chef du SPOT,
- M. Florent BARDON, responsable du département des transports interrégionaux et du fret,
- M. Christophe MASCITTI, responsable du département des transports urbains.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
M. Pierre-Julien EYMARD chef du SPOT	Florent BARDON, responsable du département des transports inter-régionaux et du fret	Études et services.	125.000€
	Christophe MASCITTI, responsable du département des transports urbains	Études et services.	125.000€

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Pierre-Julien EYMARD pour signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 7 – SERVICE BATIMENT DURABLE ET ECO-CONSTRUCTION

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Fonction publique » (n° 148)
- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)

pour ces trois derniers programmes, toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015.

Pour le programme du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative :

- « sports » (n°219)

Pour les conventions de mandat avec la Région Ile-de-France :

- convention n° 229 MAN DAS 99 du 20 juillet 1999 pour la reconstruction partielle et restructuration du lycée Lucie Aubrac (ex Félix Faure)
- conventions n° 87 DAS 37 du 23 juillet 1987 et n° 92.000 DAS 2000 pour les travaux de maintenance et grosses réparation de l'ensemble des lycées des Hauts-de-Seine ;
- convention n° 217 MAN DAS 98 du 26 février 1999 pour la rénovation du lycée Claude Garamont à Colombes ;
- convention n° 245 MAN DAS 99 du 4 janvier 2000 pour la reconstruction sur un autre site du lycée Michel Ange (ex Pompidou) à Villeneuve-la-Garenne ;
- convention n° 265 MAN DAS 2000 du 15 juin 2000 pour la rénovation du lycée Jacques Prévert à Boulogne-Billancourt ;

1. subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à :

pour le SBDEC – DSI et QDD

- M. Jean-François LATGER, responsable du service bâtiment durable et éco-construction (SBDEC).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. LATGER, la subdélégation accordée au 1er alinéa est donnée aux agents suivants :

- M. Vincent PAVARD, responsable du département qualité et développement durable, adjoint au chef du SBDEC ,
- Mme Frédérique REMMY, responsable du département stratégie immobilière
- M. François BOURGEOIS, chargé de mission matériaux au Département qualité développement durable (QDD),
- M. Gwenolé LEROUX, chargé de mission efficacité énergétique résidentiel au Département Qualité développement Durable (QDD),
- Mme Dominique RITZENTHALER, chef de projet réseau régional bâtiment et missions régaliennes au Département Qualité Développement Durable (QDD),
- M. Yvan PERROUX, chargé de mission bâtiment tertiaire au Département Qualité Développement Durable (QDD),
- Mme Véronique GONTHIER, chef du pôle Observatoire du bâtiment au Département Qualité Développement Durable,
- M. Pierre BONNEMAYRE, chef du pôle politique immobilière de l'Etat au Département Stratégie Immobilière (DSI),
- Mme Sophie GUYEN, chef de pôle stratégie immobilière et maîtrise d'ouvrage DRIEA/DIRIF POSIMOA au Département Stratégie Immobilière (DSI),

pour le département conduite de projets du SBDEC,

- Mme Claire CHABRIER-GAY, responsable du département conduite de projets du SBDEC,
- M. Raphaël DELAUNAY, adjoint au responsable du département conduite de projets du SBDEC,

- M. Didier BEDUNEAU, responsable du pôle suivi financier et marchés du département conduite de projets du SBDEC ;
- Mme GUERTON Evelynne, adjointe au responsable du pôle suivi financier et marchés du département conduite de projets du SBDEC, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier BEDUNEAU,
- M. Tristan MUET, responsable du pôle CP DRIEA du département conduite de projets du SBDEC,
- M. Lucas CINGET, responsable du pôle CP PIE 93-RHI du département conduite de projets du SBDEC ;
- M. Gaëtan JACOLIN, responsable du pôle CP PIE 92 du département conduite de projets du SBDEC ;
- M. Yannick ROURE, chargé de mission au département conduite de projets du SBDEC ;
- M. Kamel GANNOUNI, responsable du pôle CPPIE 94 du département conduite de projets du SBDEC ;
- Mme Laurence ROUSSEL, adjointe au pôle CPPIE 94 du département conduite de projets du SBDEC, en cas d'absence ou d'empêchement de M. GANNOUNI,
- M. Patrick VALERE, adjoint au chef du pôle CPDRIEAIIF du département conduite de projets du SBDEC, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MUET,
- M. Abounidal AKDAH, responsable du pôle CP IGN-météo du département conduite de projets du SBDEC.

à l'effet de signer les propositions d'engagement.

2. subdélégation de signature est donnée à :

pour le SBDEC – DSI et QDD

- M. Jean-François LATGER, responsable du service bâtiment durable et éco-construction (SBDEC),

En cas d'absence ou d'empêchement de M. LATGER, la subdélégation accordée au 1er alinéa est donnée aux agents suivants :

- M. Vincent PAVARD, responsable du département qualité et développement durable, adjoint au chef du SBDEC,
- Mme Frédérique REMMY, responsable du département stratégie immobilière,
- M. François BOURGEOIS, chargé de mission matériaux au département Qualité Développement Durable (QDD),
- M. Gwenolé LEROUX, chargé de mission efficacité énergétique résidentiel au département Qualité Développement Durable (QDD),
- Mme Dominique RITZENTHALER chef de projet réseau régional bâtiment et missions régaliennes au département Qualité Développement Durable (QDD),
- M. Yvan PERROUX, chargé de mission bâtiment tertiaire au au Département Qualité Développement Durable (QDD),
- Mme Véronique GONTHIER, chef du pôle Observatoire du bâtiment au département Qualité Développement Durable,
- M. Pierre BONNEMAYRE, chef du pôle politique immobilière de l'Etat au Département Stratégie Immobilière (DSI),
- Mme Sophie GUYEN, chef de pôle stratégie immobilière et maîtrise d'ouvrage DRIEA/DIRIF POSIMOA au Département Stratégie Immobilière (DSI).

pour le département conduite de projets du SBDEC

- Mme Claire CHABRIER-GAY, responsable du département conduite de projets du SBDEC,
- M. Raphaël DELAUNAY, adjoint au responsable du département conduite de projets du SBDEC,
- M. Tristan MUET, responsable du pôle CP DRIEA du département conduite de projets du SBDEC,
- M. Didier BEDUNEAU, responsable du pôle suivi financier et marchés du département conduite de projets du SBDEC ;
- Mme Evelyne GUERTON, adjointe au responsable du pôle suivi financier et marchés du département conduite de projets du SBDEC en cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier BEDUNEAU ;
- M. Lucas CINGET, responsable du pôle CP PIE93-RHI du département conduite de projets du SBDEC ;
- M. Gaëtan JACOLIN, responsable du pôle CP PIE92 du département conduite de projets du SBDEC ;
- M. Yannick ROURE, chargé de mission au département conduite de projets du SBDEC ;
- M. Kamel GANNOUNI, responsable du pôle CPPIE 94 du département conduite de projets du SBDEC ;
- Mme Laurence ROUSSEL, adjointe au pôle CPPIE 94 du département conduite de projets du SBDEC en cas d'empêchement de M. GANNOUNI ;
- M. Patrick VALERE, adjoint au pôle CPDRIEAIIF du département conduite de projets du SBDEC, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MUET,
- M. Abounidal AKDAH, responsable du pôle CP IGN-météo du département conduite de projets du SBDEC ;

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les décomptes de rémunération et propositions de titres de perception,
- la vérification du service fait,
- les pièces relatives à la constatation de la dépense.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Jean-François LATGER, responsable du SBDEC	-M. Vincent PAVARD, responsable du département qualité et développement durable, adjoint au chef du SBDEC, -Mme Frédérique REMMY, responsable du département stratégie	Travaux	300.000€
		Etudes et services	125.000€

	immobilière -Mme Claire CHABRIER GAY responsable du département conduite de projets		
M. Vincent PAVARD, responsable du département qualité et développement durable, adjoint au chef du SBDEC,		Travaux, Études et services	90.000€
Mme Frédérique REMMY, responsable du département stratégie immobilière		Travaux, Études et services	90.000€
Pierre BONNEMAYRE, chef du pôle politique immobilière de l'Etat		Travaux, Études et services	90.000€
Sophie GUYEN, chef de pôle stratégie immobilière et maîtrise d'ouvrage DRIEA/DIRIF		Travaux, Études et services	90.000€
Claire CHABRIER-GAY, responsable du département conduite de projets du SBDEC Raphaël DELAUNAY, adjoint au responsable du département conduite de projets Didier BEDUNEAU, responsable du pôle suivi financier et marchés Tristan MUET, responsable du pôle CP DRIEA Lucas CINGET, responsable du pôle CP PIE93-RHI Gaëtan JACOLIN, responsable du pôle CP PIE92 Yannick ROURE, chargé de mission Kamel GANNOUNI, responsable du pôle CP PIE94	Mme Evelyne GUERTON, adjointe au pôle SFM M. Patrick VALERE adjoint au pôle CPDRIEAIF	Travaux, Études et services	90.000€

Abounidal AKDAH, responsable du pôle CP IGN-météo	Laurence ROUSSEL, adjointe à CPPIE 94		
---	--	--	--

2. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au point II.1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant ne dépasse pas les seuils mentionnés au point II.1, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadre, à l'exclusion des avenants, décisions de poursuivre et protocoles transactionnels.

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-François LATGER pour signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des avenants, des décisions de poursuivre et des protocoles transactionnels.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au point II-1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes, dans la limite pour chaque commande du montant mentionné au point II-1.

5. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-François LATGER, dans le cadre de ses attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 300.000 € HT, à l'effet de signer les avenants, les décisions de poursuivre et les protocoles transactionnels, emportant une augmentation du montant contractuel, quel que soit le montant de l'augmentation.

6. Subdélégation de signature est donnée dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 90.000 € HT, à l'effet de signer les avenants, les décisions de poursuivre et les protocoles transactionnels emportant une augmentation du montant contractuel, quel que soit le montant de l'augmentation à M. Vincent PAVARD, responsable du département qualité et développement durable, adjoint au chef du SBDEC, à Mme Claire CHABRIER-GAY, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHABRIER-GAY, à M. Raphaël DELAUNAY.

7. Subdélégation de signature est donnée aux autres agents désignés dans le tableau au point 1 ci-dessus, dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 90.000 € HT, à l'effet de signer les avenants et les décisions de poursuivre emportant une augmentation du montant contractuel de 5% maximum.

8. Dans le cadre de l'opération sur le site de l'IGN et de Météo France, subdélégation de signature est donnée à :

- Jean-François LATGER, responsable du service du Bâtiment Durable et de l'Eco-Construction (SBDEC) et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Vincent PAVARD, responsable du département qualité et développement durable, adjoint au chef du SBDEC et à Claire CHABRIER-GAY, responsable du département conduite de projets, et à Raphaël DELAUNAY, adjoint au responsable du département conduite de projets :
 - dans la limite de 300 000 € HT pour les travaux et 125 000 € HT pour les fournitures et services, notamment les études, pour :
 - tous les actes et décisions préalables à la passation des marchés et accords-cadres
 - les décisions du choix du titulaire des marchés et accords cadres
 - la passation des marchés et accords-cadres, et de leurs avenants

- quel que soit le montant des marchés et accords-cadres, pour
 - tous les actes et décisions d'exécution des marchés et accords-cadres y compris ceux ayant une incidence financière
- Claire CHABRIER-GAY, responsable du département conduite de projets, et à Raphaël DELAUNAY, adjoint au responsable du département conduite de projets :
 - dans la limite de 90 000 € HT pour les travaux et pour les fournitures et services, notamment les études, pour :
 - tous les actes et décisions préalables à la passation des marchés et accords-cadres
 - les décisions du choix du titulaire des marchés et accords cadres
 - la passation des marchés et accords-cadres, et de leurs avenants
 - quel que soit le montant des marchés et accords-cadres pour :
 - tous les actes et décisions d'exécution des marchés et accords-cadres
- Abounidal AKDAH, responsable du pôle CP IGN-Météo du département conduite de projets :
 - dans la limite de 90 000 € HT pour les travaux et pour les fournitures et services, notamment les études pour :
 - tous les actes et décisions préalables à la passation des marchés et accords-cadres ;
 - les décisions du choix du titulaire des marchés et accords cadres ;
 - la passation des marchés et accords-cadres, et de leurs avenants ;
 - tous les actes et décisions d'exécution des marchés et accords-cadres.

ARTICLE 8 – SERVICE SECURITE DES TRANSPORTS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain LEFOYER, directeur adjoint de la DRIEA, chef du service sécurité des transports, subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes aux agents ci-après désignés :

- M. Jean-Philippe LANET, adjoint au chef du service sécurité des transports,
- M. PONTON Julien, chef du département de la sécurité des transports guidés,
- M. Arnaud DEMAY, chef du département de la sécurité des transports fluviaux,

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant d'absence	en	cas ou	Passation et exécution de marchés et accords cadres
-----------------	------------------------	----	-----------	--

	d'empêchement		
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Sylvian LEFOYER	Jean-Philippe LANET, Julien PONTON	Travaux, études et services	90.000€

2. Subdélégation de signature est donnée à Sylvain LEFOYER et à Jean-Philippe LANET, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions et compétence aux personnes suivantes:

- M. Mouassa BELOUASSAA, adjoint au chef du département de la régulation des transports routiers,
- M. Jean-Pierre OLIVE, adjoint au chef du département sécurité, circulation et éducation routières,
- M. RECOQUILLON David, chef du bureau gestion et contrôle n°1 au département régulation des transports routiers,
- Mme Elodie LE RHUN, chef du bureau gestion et contrôle n° 2 au département régulation des transports routiers,
- M. René ALBERTI, chef du bureau gestion et contrôle n° 3,
- M. Jean-Baptiste PUIGGALI, chef du bureau de coordination et de suivi de la gestion au département régulation des transports routiers,
- M. Cédric LOESCHER, chef du bureau sécurité routière.

4. Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20.000€ à :

- M. Cédric LOESCHER, chef du bureau sécurité routière au département sécurité, circulation et éducation routières, au service sécurité des transports.

ARTICLE 9 – SECRETARIAT GENERAL

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),

pour ces trois programmes, toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les

arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Catherine CLERC, secrétaire générale, et en cas d'absence ou d'empêchement aux agents ci-après désignés :

- M. Patrick FILY, secrétaire général adjoint,
- Mme Aurore NATIVITE, secrétaire générale déléguée DiRIF.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans leurs domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Denis SOLINA, chef du bureau du budget,
- Mme Frédérique TOUSSAINT, chef du bureau des effectifs et des ressources humaines,
- Mme Viviane CREHANGE-BENICHOUE, adjointe au chef du bureau budget,
- M. Sébastien BARBIER, chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF,
- Mlle Stéphanie DIETTE, responsable du pôle fonctionnement courant au bureau des finances du secrétariat général délégué à la DiRIF,
- Mme Christelle DUFRECHE, adjointe au chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF.

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Denis SOLINA, chef du bureau du budget, et à M. Sébastien BARBIER, chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF, à l'effet de signer, en application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, les titres de perception et les titres exécutoires constatant une créance et exigible.

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces relatives à la constatation de la dépense,

aux agents ci-après désignés :

pour le secrétariat général de la DRIEA – siège Miollis

- M. Bruno LENORMAND, responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Dominique WEINSPACH, adjoint au responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière,
- M. Thanh-Binh NGUYEN, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière,

pour le secrétariat général délégué à la DiRIF

- M. Khaled GUELATTI, responsable du BRH par intérim,
- Mme Fabienne MUTEL, adjointe au responsable du BRH,
- Mme Evelyne BROQUIN, responsable du pôle gestion de proximité du BRH,
- Mme Edith LARYENNAT, responsable du pôle logistique.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Catherine CLERC, SG DRIEA	Patrick FILY, SG adjoint	Travaux	300.000 €
		Fournitures, études et services	125.000 €
Mme Aurore NATIVITE SG déléguée DiRIF		Travaux	90.000 €
		Fournitures, études et services	50.000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Catherine CLERC, dans la limite de ses attributions et compétences, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20 000 €, ainsi que les commandes jusqu'à 4.000 € prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions :

pour le secrétariat général de la DRIEA - siège Miollis

- M. Bruno LENORMAND, responsable du bureau de la logistique de la coordination et de la maintenance immobilière, et en cas d'absence ou d'empêchement M. WEINSPACH Dominique, adjoint au responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière,
- M. Thanh-Binh NGUYEN, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière,
- M. Brice POINTREAU, responsable de l'unité service à l'utilisateur,

pour le secrétariat général de la DRIEA - délégué à la DiRIF

- M. Khaled GUELATTI, responsable du BRH par intérim
- Mme Fabienne MUTEL, adjointe au responsable du BRH,
- Mme Evelyne BROQUIN, responsable du pôle gestion de proximité du BRH,
- Mme Clarisse BENAVENTE, pôle formation concours du BRH,
- Mme Edith LARYENNAT, responsable du pôle logistique,
- Mme Sylvie GAYRARD, chef du bureau des affaires juridiques.

4. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer tous les courriers relatifs aux notifications des pièces liées à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadre :

- Mme Viola RODON-PULIA, chef du bureau des marchés au secrétariat général,
- M. Sébastien BARBIER, chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF,
- Mme Dévi PAJANIAYE, adjointe au chef du bureau des marchés,
- Mlle Christelle DUFRECHE, adjointe au chef du bureau des finances.

ARTICLE 10 – UNITES TERRITORIALES

SOUS-ARTICLE 1 – UNITE TERRITRORIALE 75

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat " (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723) :

Pour ces trois programmes toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n°2015097-0009 du 7 avril 2015.

1. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Raphaël HACQUIN, directeur territorial pour Paris,
- M. Olivier MOURAREAU, chef du service aménagement durable et connaissance des territoires,
- Mme Laurence CACHEUX, responsable du service patrimoine, paysage et droit des sols,
- Mme Nathalie CARRIER-SCHRUMPF, chef du service utilité publique et équilibres territoriaux.

2. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Nathalie SIMON, chef de la mission d'appui au pilotage local

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Raphaël HACQUIN	Nathalie SIMON	Travaux, fournitures, études et services	125.000 €

SOUS-ARTICLE 2 – UNITE TERRITORIALE 92

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n°135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),

pour ces trois programmes toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015.

.1. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. François DUBOIS, directeur territorial pour les Hauts-de-Seine
- Mme Julie SER-ISTIN, directrice adjointe
- M. Denis REDON, chef du service sécurité, éducation routière
- M. Thomas WELSCH, chef du service urbanisme et bâtiments durables
- M. Xavier FOUQUART, chef du service planification et aménagement durables.

2. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Ludovic CADET, chef de la mission d'appui au pilotage local.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
François DUBOIS	Julie SER-ISTIN, Denis REDON, Ludovic CADET	Travaux, fournitures, études et services	125.000 €

SOUS-ARTICLE 3 – UNITE TERRITORIALE 93

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),

pour ces trois programmes toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Fabrice LEVASSORT directeur territorial pour la Seine-saint-Denis,
- M. André COUBLE, directeur adjoint,
- Mme Pascale ARNOLD, responsable du service écologie et urbanisme réglementaire,
- Mme Florence MONFORT, adjointe au chef du service écologie et urbanisme, réglementaire, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale ARNOLD,
- M. Christian SONJON, chef du service circulation et sécurité routière ,
- Mme Stéphanie DEPOORTER, cheffe du service aménagement et développement du territoire, jusqu'au 30 septembre 2015,
- M. Fabien DOISNE, adjoint au chef du service aménagement et développement du territoire.

2 .Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans ses domaines de compétences, toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Magali PROT, responsable du bureau des ressources et de la logistique.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces relatives à la constatation de la dépense :

➤ M. Jean-Louis SANTONI, responsable de la cellule logistique.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
			CATEGORIE	MONTANTS HT
Fabrice LEVASSORT	André COUBLE, Christian SONJON		Travaux, fournitures, études et services	125.000 €
		Magali PROT, Jean-Louis SANTONI	Travaux, fournitures, études et services	20.000 €

SOUS-ARTICLE 4 – UNITE TERRITORIALE 94

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n°135)
- - « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217),

Pour les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723) ,

pour ces trois programmes toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015.

1. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Daniel MORLON, directeur territorial pour le Val-de-Marne,
- M. Patrice MORICEAU, directeur adjoint de l'unité territoriale du Val-de-Marne,
- Mme Corinne CAMPS, chef du service de la planification et de l'aménagement durables à l'unité territoriale du Val-de-Marne,
- M. Alain MAHUTEAU, chef du service circulation et sécurité routières à l'unité territoriale du Val-de-Marne,

= M. Sébastien GORLIN, chef du service urbanisme et bâtiment durables à l'unité territoriale du Val-de-Marne.

2. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Catherine LINCA, chef du bureau des ressources, de l'immobilier et de la logistique.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Daniel MORLON, directeur territorial	Patrice MORICEAU, Alain MAHUTEAU, Catherine LINCA	Travaux, fournitures, études et services	125.000€

ARTICLE 11 – CENTRE SUPPORT REGIONAL

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Energie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217),

Subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à Florence VILLARET, directrice du centre support régional, à Mme Rosita DA CUNHA, chef du CSR-ressources humaines, à Mme Cécile BRIAND, chef du CPCM et à Mme Virginie GOBERT, co-responsables du CSR-informatique, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme VILLARET, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

Pour les programmes dont le CSR a la charge, sont autorisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à valider les actes comptables sous Chorus :

- Mme Florence VILLARET, directrice du centre support régional,
- Mme Cécile BRIAND, responsable du CPCM,
- Mme Déolinda XAVIER, responsable d'unité,
- M. Laurent GUIBERT, chargé des procédures et du CIC, responsable d'unité,
- Mme Catherine CHARBONNIER, responsable d'unité,
- Mme Nadège CASALIS, valideur,
- Mme Lydie COSTECHAREYRE, valideur,
- M. Michel YVERT, valideur,
- Mme Sonia DOUX, valideur,
- Mme Agnès BUCHLE, valideur,

- Mme Lætitia DI MARCO, valideur,
- M. Max GUILLAUME, valideur,
- M. Sandy COPPIN, valideur.
- Mme Nathalie MARDELLE, valideur,
- M. Richard LOIR, valideur,
- M. Stéphane NICOLAS, valideur,
- M. Franck PROTHIN, valideur,

Pour les programmes dont le CSR a la charge, sont autorisés à certifier le service fait dans CHORUS, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- Mme Gaby BOISSARD
- Mme Sylvie CARIO
- Mme Sylvie CHALBOT
- Mme Madaleina DA-CUNHA-PAIXAO
- Mme Laurence DEMERY
- Mme Lætitia DUPRAT
- M. Édouard LHERMITTE
- Mme Irène LUN
- M. Didier MARTIN
- Mme Véronique NOUVEAU
- Mme Cinthia PIERRE-LOUIS
- Mme Odile TEROSIET
- Mme Maryse GUILBERT
- Mme Irénée RENE-AUBIN
- Mme Nadine CHASSIGNOL
- Mme Nathalie RODRIGUES
- Mme Valérie VLUGGENS
- Mme Ghislaine EL AKROUCHE
- Mme Sylvie LAPORTE
- M. Alain RENOVAT
- Mme Souriya BOUKHELLOUF
- Mme Marie-Claude GENEVRIERE.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Florence VILLARET	Rosita DA CUNHA Virginie GOBERT Dominique CUEFF Jean-Luc WISNIEWSKI Frédéric LLABRES	Fournitures, études et services	90.000€

ARTICLE 12 – DISPOSITIONS TERMINALES

Les subdélégués en matière d'ordonnancement secondaire peuvent autoriser par décision formalisée leurs collaborateurs à attester le service fait conforme à la commande.

Demeurent soumis à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

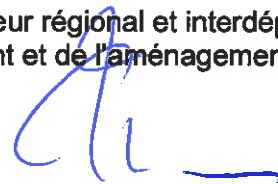
- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré,
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

La décision DRIEA Ile-de-France n°2015-1-695 du 30 juin 2015, portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique, est abrogée.

La Secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le - 7 SEP. 2015

Le directeur régional et interdépartemental de
l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France



Gilles LEBLANC



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015250-0009

Signé le lundi 07 septembre 2015

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA)

décision n°2015-1-960 portant subdélégation de signature en matière administrative



DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT D'ÎLE DE FRANCE

Décision DRIEA IF n° 2015-1-960
portant subdélégation de signature en matière administrative

Le directeur régional et interdépartemental de l'équipement
et de l'aménagement d'Île-de-France

- VU le code de justice administrative,
- VU le code de l'urbanisme,
- VU le code de la santé publique,
- VU le code de la construction et de l'habitation,
- VU le code de l'environnement,
- VU le code la route,
- VU le code de voirie routière,
- VU le code de la sécurité intérieure,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de l'expropriation,
- VU le code rural et de la pêche maritime,
- VU le code du domaine de l'État,
- VU le code général de la propriété des personnes publiques
- VU le code du patrimoine,
- VU le code des transports,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

- VU la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,
- VU Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité,
- VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, M. CARENCO,
- VU l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes,
- VU l'arrêté préfectoral modifié n° 2010-635 du 30 juin 2010 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,
- VU l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination de Monsieur Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015097-005 du 7 avril 2015 de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France en matière administrative, notamment son article 3,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015097-0009 du 7 avril 2015 de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire, notamment son article 6,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015099-0007 du 9 avril 2015 de Monsieur le préfet de Paris portant délégation à M. Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine arrêté MCI n° 2015-14 du 31 mars 2015 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet de la Seine-Saint-Denis n° 2014-0882 du 18 avril 2014 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet du Val-de-Marne n° 014/4917 du 8 avril 2014 modifié portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement ,

- VU l'arrêté du préfet de Seine-et-Marne n° 14/PCAD/116 du 1^{er} septembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'Etat pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,
- VU l'arrêté du préfet de l'Oise du 2 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route et aux opérations domaniales sur le réseau structurant,
- VU l'arrêté du préfet des Yvelines n° 2015237-0015 du 25 août 2015 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France,
- VU l'arrêté du préfet du Val d'Oise n° 2015047-0052 du 16 février 2015 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'Etat pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et des membres du corps des dessinateurs de l'équipement du ministère chargé du développement durable,
- VU la décision DRIEA IF n° 2015-1-1070 du 27 août 2015 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Décide :

ARTICLE 1er : Sous réserve des dispositions de l'article 17, subdélégation est donnée à M. Monsieur Igor KISSELEFF, ingénieur en chef des ponts, eaux et forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint en charge du pilotage des services, à Monsieur Éric TANAYS, ingénieur en chef des ponts, eaux et forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur des routes d'Île-de-France, à Monsieur Sylvain LEFOYER, ingénieur en chef des ponts, eaux et forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, en charge de la sécurité des transports et de la défense, chef du service sécurité des transports, et à Madame Véronique LEHIDEUX, ingénieure en chef des ponts, eaux et forêts, directrice régionale et interdépartementale adjointe en charge du développement et de l'aménagement durables.

ARTICLE 2 : Subdélégation est donnée à M. Raphaël HACQUIN, directeur territorial pour Paris, dans la limite de ses attributions et pour tous les actes ou décisions ressortissant du périmètre du département de Paris.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Igor KISSELEFF, de M. Eric TANAYS, de M. Sylvain LEFOYER et de Mme Véronique LEHIDEUX, subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions respectives à :

Mme Nadia BELLIL, directrice du cabinet ;
Mme Florence VILLARET, directrice du Centre support régional (CSR) ;
Mme Florence CLASSEN, directrice de la stratégie, du pilotage et de l'animation ;
Mme Catherine CLERC secrétaire générale ;
M. Pierre-Julien EYMARD, chef du service "politique des transports" ;
M. Pierre-Yves APPERT, chef du service aménagement ;
M. Nicolas OSOUF, chef du service « connaissance, études et prospective » ;
M. Jean-François LATGER, chef du service « bâtiment durable et éco-construction ».
Mme Marie-Christine PERRAIS, directrice adjointe des routes Île-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Christine PERRAIS, subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions respectives à :

- M. Eric DEBARLE, chef du service de modernisation du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France ;
- M. Christophe GAMET, chef du service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France ;
- M. Gérard CANON, chef du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Nathalie DEGRYSE, cheffe-adjointe du service d'exploitation et d'entretien du réseau de la direction des routes Île-de-France ;
- M. Jean-Luc MICONI, chef de la mission qualité de la direction des routes Île-de-France.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain LEFOYER, la subdélégation accordée à l'article 1er est exercée par M. Jean-Philippe LANET, son adjoint, et dans la limite de leurs attributions respectives par :

- M. Julien PONTON, chef du département de la sécurité des transports collectifs,
- M. Moussa BELOUASSAA, adjoint au chef du département régulation des transports routiers,
- M. Arnaud DEMAY, chef du département de la sécurité des transports fluviaux, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Guillaume GORGES son adjoint,

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain LEFOYER et de M. Jean-Philippe LANET, subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre OLIVE, adjoint au chef du département sécurité, éducation et circulation routières, et à M. Cédric LOESCHER, responsable du bureau sécurité routière, pour l'ensemble des attributions du département sécurité, éducation et circulation routières.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain LEFOYER, de M. Jean-Philippe LANET et de M. Moussa BELOUASSAA, subdélégation de signature est donnée à Mme Élodie LE RHUN, M. René ALBERTI, M. Jean-Baptiste PUIGGALI et M. David RECOQUILLON, chefs de bureau, dans la limite de leurs attributions respectives.

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadia BELLIL, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par Mme Stéphanie CARVALHEIRO cheffe du service communication et à M. Robin LEROY, chef de la mission communication de la DiRIF (antenne DiRIF).

ARTICLE 6: En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine CLERC, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par M. Patrick FILY, secrétaire général adjoint, et par Mme Aurore NATIVITE, secrétaire générale déléguée à la DiRIF.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine CLERC, de M. FILY Patrick et de Mme Aurore NATIVITE, la subdélégation de signature est accordée à Mme Martine DORILLEAU à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant des attributions du chef du bureau des ressources humaines du secrétariat général délégué à la DiRIF et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine DORILLEAU, à Mme Fabienne MUTEL, adjointe au chef du bureau des ressources humaines du secrétariat général délégué à la DiRIF.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine CLERC et de M. FILY Patrick, subdélégation de signature est accordée à Mme Frédérique TOUSSAINT à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant des attributions du bureau du conseil en ressources humaines et du bureau des effectifs et de la mobilité et du secrétariat général.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine CLERC et de M. Patrick FILY, subdélégation de signature est accordée à Mme Catherine STOVEN, cheffe du bureau du conseil juridique et du contentieux au secrétariat général, pour signer tout acte, pièce ou mémoire nécessaires à la défense des activités des services devant les juridictions administratives et judiciaires.

Subdélégation est également accordée à Mme Catherine STOVEN, cheffe du bureau du conseil juridique et du contentieux au secrétariat général, et à Mme Sylvie GAYRARD, responsable du bureau des affaires juridiques au secrétariat général délégué à la DiRIF, et à Mmes Laure GUENDON, assistante en conseil juridique et contentieux, et Catherine PERNOIS, adjointe au responsable du Bureau des affaires juridiques du secrétariat général délégué à la DiRIF, pour présenter des observations orales devant les juridictions.

ARTICLE 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence VILLARET, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par Mme Rosita DA CUNHA, responsable du CSR RH, Mme Sandrine GRANDIN, chef du pôle procédure au CSR, Mme Arlette RENAUDIN, adjointe au chef du pôle procédure au CSR, par M. Stéphane MEINIER responsable du pôle de gestion au CSR, à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant des attributions du responsable du CSR RH.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence VILLARET, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par Mme Cécile BRIAND, responsable du CPCM, à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant des attributions du responsable du CPCM.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence VILLARET, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par Mme Virginie GOBERT, responsable du CSRI, à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant des attributions du responsable du CSR informatique.

ARTICLE 8 : En cas d'absence et d'empêchement de M. Pierre-Yves APPERT, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par M. Florent HEBERT et M. Eric GALMOT, adjoints au chef du service aménagement.

Subdélégation de signature est accordée à M. Gabriel KESLASSY, chef de la mission activités agréments, pour signer les dispenses d'agrément au titre de l'agrément des locaux d'activité.

ARTICLE 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas OSOUF, la subdélégation est accordée à M. Mamdouh ABBARA, son adjoint.

ARTICLE 10 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Julien EYMARD, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par M. Florent BARDON, responsable du département des transports inter-régionaux et du fret, et par M. Christophe MASCITTI, responsable du département des transports urbains dans la limite de leurs attributions respectives.

ARTICLE 11 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François LATGER, la subdélégation accordée à l'article 3 est exercée par M. Vincent PAVARD, responsable du département qualité et développement durable, adjoint au chef du SBDEC, par Mme Claire CHABRIER-GAY, responsable du département conduite de projets, et par M. Raphaël DELAUNAY, adjoint du département conduite de projets, responsable du pôle SFM de Rosny.

ARTICLE 12 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric DEBARLE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef du service de modernisation du réseau (SMR), adjoint au directeur des routes d'Île-de-France, la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Laurent ROBERT, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef du département de modernisation du réseau Sud-ouest ;
- Mme Dominique BERTHON,, ingénieure des ponts des eaux et des forêts, chef du département de modernisation du réseau Est, et son adjoint, Daniel de MATTEIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État ;
- Sylvie BLANC, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du département de modernisation du réseau Nord-ouest, et son adjoint, Jean-Baptiste MOTTE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Laurent BAUDET, personnel non titulaire sous règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle, chef du département de modernisation des équipements et tunnels ;
- Mme Patricia RADJOU, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe du bureau des affaires foncières ;
- Mme Frédérique PONS, attachée d'administration, cheffe du bureau programmation, gestion et ordonnancement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe GAMET, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef du service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau (SIMEER), adjoint au directeur des routes Île-de-France, la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Mohamed ABEDRABOU, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjoint au chef du département d'ingénierie équipements et tunnels ;
- M. Pierre PEYRAC, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef du département d'ingénierie ouvrages d'art, et son adjoint, Guillaume DAMIEN, ingénieur des ponts des eaux et des forêts ;
- M. Olivier BARTOLI, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, chef du département d'ingénierie Est
- M. Romain ALLAIN, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, chef du département d'ingénierie Ouest, et son adjoint, M. Frédéric ROCHER-LACOSTE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État
- M. Laurent ARTH, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du département d'ingénierie Sud-Est, et son adjoint, Serge CRISCIONE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard CANON, ingénieur en chef des ponts des eaux et des forêts, chef du service exploitation et de l'entretien du réseau (SEER), adjoint au directeur des routes Île-de-France et de Mme Nathalie DEGRYSE, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, cheffe-adjointe du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau de la direction des routes Île-de-France, la subdélégation qui leur est consentie est exercée dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Claude STREITH, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du département des politiques routières ;
- M. Florian THOMINES, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, chef du département de l'exploitation et des technologies, jusqu'au 14 septembre 2015 ;
- M. Alain BOUVIER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du département des systèmes d'information routiers ;
- M. Julien THOMAS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest ;
- M. Cyril GIROT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est ;
- Mme Estelle DESARNAUD, ingénieure des ponts des eaux et des forêts, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud ;
- M. Frédéric MOULIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien THOMAS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation Ouest, la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Vivien ISOARD, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation Ouest ;
- M. Jean-Marc NAUDE, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du bureau de gestion administrative Ouest par intérim ;
- M. Jean-Marc NAUDE, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du bureau de gestion de la route Ouest, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc NAUDE, son adjoint, M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur du développement durable ;

- M. Jean-Christophe SCHLEGEL, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du poste de contrôle trafic et tunnels Ouest, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe SCHLEGEL, ses adjoints, M. Florent DALLO, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Thierry VINDREAU, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Julien MENOTTI, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité d'exploitation de la route de Boulogne,
- M. Nicolas DAVID, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité d'exploitation de la route de Jouy-en-Josas, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas DAVID, son adjoint, M. Alexandre BONNEAU, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Frédéric CARLIER, technicien supérieur principal du développement durable, chef de l'unité d'exploitation de la route de Nanterre, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric CARLIER, son adjointe, Mme Catherine CHAUVET, personnel non titulaire sous règlement intérieur local.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyril GIROT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est, la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Romary BOUTOT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est ;
- M. Laurent ROBERT, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du poste de contrôle trafic et tunnel Est, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent ROBERT, ses adjoints, M. Laurent MOUSSEUX, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Jean CALIXTE, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Fabrice POILVERT, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du bureau de gestion administrative et de la route, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice POILVERT, son adjointe, Mme Claudine GALLACCIO, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ;
- M. Pierre FONTANIER, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité d'exploitation de la route de Champigny-sur-Marne, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre FONTANIER, son adjointe, Mme Doriane THOREAU, technicienne supérieure en chef du développement durable ;
- M. Christophe MALLET, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité d'exploitation de la route de Brie-Comte-Robert, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MALLET, son adjoint, M. Jean-Pierre BONDUEUX, technicien supérieur en chef du développement durable.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Estelle DESARNAUD, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud, la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Christian LABILLE, ouvrier des parcs et ateliers, chef du bureau de gestion administrative et de la route ;
- M. Boris PLOIX, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du poste de contrôle trafic et tunnel Sud, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Boris PLOIX, ses adjoints, M. Robert TOUATI, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Julien PROUST, ouvrier des parcs et ateliers ;

- M. Martial DUMONT, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'unité d'exploitation de la route de Chevilly-Larue ;
- M. Nicolas LE BAIL, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité d'exploitation de la route d'Orsay ;
- M. Nicolas LE BAIL, chef de l'unité d'exploitation de la route de Villabé par intérim ;
- M. Sylvain MAGRI, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'unité de gestion de la flotte de l'AGER Sud.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric MOULIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord, la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Thibaud DELVINCOURT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord, ;
- Mme Diane DEHBI, technicienne supérieure en cheffe du développement durable, chef du bureau de gestion administrative et de la route, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Diane DEHBI, son adjointe, Mme Marie-Georges CLAIRY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale ;
- M. Guillaume BENNET, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du poste de contrôle trafic et tunnel Nord, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume BENNET, ses adjoints, M. Philippe THULLIER, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Michaël LEGAIT, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Jean-François TARISTAS, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité d'exploitation de la route de Saint-Denis, et, en cas d'absence ou d'empêchement, son adjoint, M. Jean-Willem LALLEMAND, technicien supérieur principal du développement durable ;
- M. Marc-Antoine BARTHE, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité d'exploitation de la route d'Eragny.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florian THOMINES, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du département exploitation et technologies, la subdélégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Pauline METIVIER, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, adjointe au chef du département exploitation et technologies ;
- M. Frédéric GRENOT, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité coordination du trafic et information routière, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric GRENOT, son adjoint, M. Marc KOENIG, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Romain REMESY, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Romain REMESY, son adjoint, M. Marc RIVIERE, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Grégory MARTIN, ouvrier des parcs et ateliers, chef de l'unité politique de maintenance et de modernisation, et, en cas d'absence ou d'empêchement de

M. Grégory MARTIN, son adjoint, M. Emmanuel MINGOT, technicien supérieur en chef du développement durable ;

- M. Olivier GUFFLET, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'unité informatique et réseaux centraux, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GUFFLET, son adjoint, M. David QUINTANS, ouvrier des parcs et ateliers.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude STREITH, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du département des politiques routières, la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par son adjoint, M. Stéphane GOUDEAU, ingénieur des travaux publics de l'État

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain BOUVIER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du département des systèmes d'information routiers, la subdélégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par son adjoint, M. Stéphane RIGOBERT, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

ARTICLE 13 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raphaël HACQUIN, la subdélégation accordée à l'article 2 est exercée par M. Olivier MOURAREAU chef du service aménagement durable et connaissance des territoires, par Mme Laurence CACHEUX, chef du service patrimoine, paysage et droit des sols, et par Mme Nathalie CARRIER-SCHRUMPF, chef du service utilité publique et équilibres territoriaux.

ARTICLE 14 : Subdélégation de signature est accordée à M. François DUBOIS, directeur territorial pour les Hauts-de-Seine ainsi qu'à son adjointe Mme Julie SER-ISTIN, à l'effet de signer les actes de gestion du personnel mentionnés à l'article 2 du décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ces pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité, et par les arrêtés ministériels du 20 novembre 2013 susvisés, sauf les actes relevant de la sanction disciplinaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François DUBOIS et de Mme Julie SER-ISTIN, les délégations de signature accordées au précédent alinéa sont exercées par :

- M. Thomas WELSCH, chef du service urbanisme et bâtiments durables ;
- M. Xavier FOUQUART, chef du service planification et aménagement durables ;
- M. Ludovic CADET, responsable de la mission d'appui au pilotage local ;
- M. Denis REDON, chef du service sécurité, éducation routière ;
- Mme Véronique MONSENEGO, adjointe au chef du service planification et aménagement durables.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François DUBOIS et de Mme Julie SER-ISTIN, subdélégation de signature est accordée pour signer les actes relatifs au suivi et à la validation des congés des agents placés sous leur autorité à :

- M. Philippe TORREGROSSA, chef du bureau éducation routière ;
- Mme Valérie CHAT, cheffe du pôle statistiques et fiscalité ;
- Mme Jacqueline CASTERAN, adjointe du chef du pôle statistiques et fiscalité ;

- Mme Chloé CANUEL, cheffe du pôle construction durable.
- Mme Gisèle CALIGARIS, cheffe du pôle construction durable.
- M. Jean-Victor MICHEL, chef du pôle urbanisme et planification
- M. Maxime LAURENT, chef de projet « Projets territoriaux »
- M. Guillaume TERRIER, chef du pôle autorisation urbanisme.

ARTICLE 15 : Subdélégation de signature est accordée à M. Fabrice LEVASSORT directeur territorial pour la Seine-Saint-Denis, ainsi qu'à Monsieur André COUBLE, son adjoint, à l'effet de signer les actes de gestion du personnel mentionnés à l'article 2 du décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ces pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité, et par les arrêtés ministériels du 20 novembre 2013 susvisés, sauf les actes relevant de la sanction disciplinaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice LEVASSORT et de M. André COUBLE, les délégations de signature accordées au précédent alinéa sont exercées par :

- M. Christian SONJON chef du service circulation, éducation et sécurité routière,
- Mme Pascale ARNOLD, responsable du service écologie et urbanisme réglementaire,
- Mme Florence MONFORT, adjointe à la responsable du service écologie et urbanisme réglementaire,
- Mme Stéphanie DEPOORTER, responsable du service de l'aménagement durable des territoires, jusqu'au 30 septembre 2015,
- M. Fabien DOISNE, adjoint à la responsable du service de l'aménagement durable des territoires,
- Mme Magali PROT, responsable du bureau des ressources et de la logistique.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice LEVASSORT et de M. André COUBLE, subdélégation de signature est accordée pour signer les actes relatifs au suivi et à la validation des congés des agents placés sous leur autorité aux agents suivants :

- Mme Amandine ROPION, responsable du pôle méthode éducation routière,
- Ludovic CHEUCLE responsable du bureau d'éducation routière de la Seine-Saint-Denis,
- M. Richard HUA, chef du bureau d'éducation routière de Paris, jusqu'au 30 novembre 2015,
- M. Jocelyn LEBORGNE, chef du bureau de la sécurité routière de la Seine-Saint-Denis par intérim.

ARTICLE 16 : Subdélégation de signature est accordée à M. Daniel MORLON, directeur territorial du Val-de-Marne ainsi qu'à M. Patrice MORICEAU, son adjoint, à l'effet de signer les actes de gestion du personnel mentionnés à l'article 2 du décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ces pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité, et par les arrêtés ministériels du 20 novembre 2013 susvisés, sauf les actes relevant de la sanction disciplinaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. de Daniel MORLON et de M. Patrice MORICEAU, les délégations de signature accordées au précédent alinéa sont exercées par :

- M. Sébastien GORLIN, responsable du service de l'urbanisme et du bâtiment durables et M. Philippe POIRIER, son adjoint ;
- Mme Corinne CAMPS, cheffe du service de la planification et de l'aménagement durable et M. Noël JOUTEUR, son adjoint ;
- M. Alain MAHUTEAU, chef du service éducation et sécurité routière de l'aménagement durable des territoires ;
- Mme Catherine LINCA, responsable du bureau des ressources, de l'immobilier et de la logistique.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel MORLON et de M. Patrice MORICEAU, subdélégation de signature est accordée pour signer les actes relatifs au suivi et à la validation des congés des agents placés sous son autorité aux agents suivants :

- Mme Sabine ALAMERCERY, responsable du pôle Gestion et Statistiques de la Fiscalité au SURBA,
- M. Daniel VANNIER, chef du pôle bâtiment durable au SURBA,
- Mme Sophie MOZER, responsable du pôle application du droit des sols au SURBA,
- M. Patrick FLAMENT, responsable de la mission accessibilité et sécurité au SURBA,
- M. Marc CHERET, chef du pôle foncier logement au SPAD,
- Mme Anne-Laure JEANNEZ, responsable de la Mission Territoriale Ouest au SPAD,
- M. Jean-Luc MAISONNAVE-COUTEROU, responsable de la mission territoriale centre au SPAD,
- M. Victor CHARPENTIER, responsable de la mission territoriale est au SPAD,
- M. Sébastien PILLET, chef du pôle SIG-Valorisation par intérim au SPAD,
- Mme Clémence BLONDIAUX, cheffe du pôle Ville durable, rénovation urbaine au SPAD,
- Mme Solène CARON, cheffe du pôle Grand Paris, déplacement au SPAD,
- Mme Laurence OLIVIER, responsable du pôle gestion et comptabilité au BRIL,
- Mme Sania BOUSOUKA, DPCSR au bureau de l'éducation routière au SESR,
- M. Didier ZAKOWIC, DPCSR au bureau de l'éducation routière au SESR.

ARTICLE 17 : Sont exclus des subdélégations visées dans les articles 1 à 16 :

- les conventions financières et les conventions d'études passées avec des collectivités locales, les établissements publics, les opérateurs publics et les agences d'urbanisme ;
- les correspondances ou avis formulés à l'attention des directeurs d'administration centrale ;

- les mesures de suspension des fonctions et les décisions d'engagement de la procédure disciplinaire à l'égard des agents ;
- les avis, propositions ou décisions relatifs aux cadres supérieurs de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France.

Sont exclues des subdélégations visées dans les articles 3 à 16 : les correspondances avec les maires et les présidents de communauté d'agglomération ou de communauté de communes.

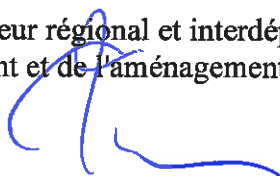
ARTICLE 18 : Les subdélégations accordées au titre de la présente décision sont également valables en cas d'intérim exercé par le subdélégué désigné par le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France.

ARTICLE 19 : La décision DRIEA 2015-1-694 du 30 juin 2015 portant subdélégation de signature en matière administrative est abrogée.

ARTICLE 20 : La Secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le - 7 SEP. 2015

Le directeur régional et interdépartemental de
l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France



Gilles LEBLANC

